

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2023

<b>DELIBERATION N°CP2023-11/4/16 DOSSIER N°6000</b>	<b>COMPLEMENT DE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2023- COLLEGES DE CHAMBON-SUR-VOUEIZE, CROCQ (GIAT), CHENERAILLES, LA SOUTERRAINE, SAINT-VAURY, BENEVENT L'ABBAYE, AUZANCES.</b>
---	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE  
Marie-Christine BUNLON à Valéry MARTIN  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémy SAUTY à Patrice MORANCAIS  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN  
En l'absence de Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : COMPLEMENT DE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT-  
EXERCICE 2023- COLLEGES DE CHAMBON-SUR-VOUEIZE, CROCQ  
(GIAT), CHENERAILLES, LA SOUTERRAINE, SAINT-VAURY, BENEVENT  
L'ABBAYE, AUZANCES.**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

VU l'article L421-11 du Code de l'Éducation,  
 VU le budget de l'exercice,  
 VU le rapport CP2023-11/4/16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
 VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder un complément de dotation de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 à six collèges selon le tableau ci-après afin de leur permettre de financer les dépenses de fonctionnement en viabilisation qui ont nettement augmenté sur les postes d'électricité, fuel, gaz et granulés et d'aider les établissements à couvrir les dépenses énergiques et de fonctionnement du bâtiment jusqu'à la fin de l'année 2023 :

<b>Collèges</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>Montant proposé</b>	<b>Total accordé</b>
CROCQ (GIAT)	9 777 €	5 000 €	<b>5 000 €</b> <b>Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abs</b> Ne prennent pas part au vote : Mme Valérie SIMONET, M. Jérémie SAUTY (ayant donné pouvoir à M. Patrice MORANCAIS) Elus au CA du collège de Crocq
CHÉNÉRAILLES	20 000 €	18 000 €	<b>18 000 €</b> <b>Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abs</b> Ne prennent pas part au vote : Mme Marie-Christine BUNLON (ayant donné pouvoir à M. Valéry MARTIN), M. Patrice MORANCAIS, Elus au CA du collège de Chénérailles
LA SOUTERRAINE	30 061 €	20 000 €	<b>20 000 €</b> <b>Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abs</b> Ne prennent pas part au vote : Mme Marie-France GALBRUN, M. Patrice FILLOUX (ayant donné pouvoir à Mme Marie-France GALBRUN), Elus au CA du collège de La Souterraine
SAINT-VAURY	15 000 €	15 000 €	<b>15 000 €</b> <b>Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abs</b> Ne prennent pas part au vote : Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL, Elus au CA du collège de Saint-Vaury

BÉNÉVENT L'ABBAYE	13 000 €	13 000 €	<b>13 000 €</b> <b>Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abs</b> Ne prennent pas part au vote : Mme Delphine CHARTRAIN, M. Bertrand LABAR, Elus au CA du collège de Bénévent l'Abbaye
AUZANCES	20 000 €	20 000 €	<b>20 000 €</b> <b>Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abs</b> Ne prennent pas part au vote : Mme Valérie SIMONET, M. Jérémie SAUTY (ayant donné pouvoir à M. Patrice MORANCAIS, Elus au CA du collège d'Auzances
<b>TOTAL</b>	<b>122 838 €</b>	<b>91 000 €</b>	<b>91 000 €</b>

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental au Chapitre 65, article 655111 , fonction 221.

- de rejeter la demande de Dotation Globale de Fonctionnement faite par le collège de CHAMBON SUR VOUEIZE, en date du 18 septembre 2023 ;

Ne prennent pas part au vote:

Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Nicolas SIMONNET (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE)  
Elus au CA du collège de Chambon Sur Voueize

**Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**